



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatrième session

(Paris, 30 mars – 15 avril 2010)\*

## 184 EX/Décisions

PARIS, le 14 mai 2010

### DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA 184<sup>e</sup> SESSION

---

\* Y compris les réunions d'organes subsidiaires tenues préalablement aux séances plénières.

**10 Effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) (184 EX/10 ; 184 EX/42)**

**Le Conseil exécutif,**

1. Rappelant la résolution 33 C/15 et les décisions 174 EX/9, 174 EX/10, 180 EX/7 et 181 EX/57,
2. Ayant examiné le document 184 EX/10,
3. Réaffirmant les conclusions et recommandations de la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation qui a insisté sur le fait qu'il fallait accorder la plus haute priorité au financement de l'éducation et ne pas se servir de la crise financière pour justifier une réduction des ressources consacrées à l'éducation aux niveaux tant national qu'international,
4. Exprime sa profonde préoccupation quant au fait que la crise financière et économique mondiale a, dans certains pays, de graves répercussions sur le financement de tous les secteurs d'activité de l'UNESCO, en particulier l'éducation et la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ;
5. Se félicite de la Déclaration d'Addis-Abeba et invite l'UNESCO et tous les États membres à donner suite aux 12 points d'action qu'elle contient ;
6. Engage les partenaires du développement à honorer les engagements qu'ils ont pris, ce qui devrait se traduire par une augmentation notable du financement destiné aux pays en développement et, partant, atténuer l'impact de la crise financière mondiale moyennant l'adoption de mesures visant en particulier à protéger les groupes les plus vulnérables et marginalisés ;
7. Se félicite des efforts fournis par les États membres pour créer des mécanismes de financement innovants à l'appui de l'éducation ;
8. Invite la Directrice générale à continuer de suivre les effets de la crise économique et financière sur l'éducation dans les États membres, spécialement dans les pays en développement et en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) ;
9. Appuie résolument la Directrice générale dans sa détermination à renforcer et rasseoir l'UNESCO dans son rôle de chef de file et de coordonnatrice de l'EPT afin d'intensifier des activités de plaidoyer et de sensibilisation bien ciblées, en coopération avec les partenaires concernés ;
10. Encourage la Directrice générale à ne ménager aucun effort pour faire en sorte que l'éducation et l'égalité entre les sexes occupent la place qu'elles méritent lors de la réunion d'examen des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui se tiendra en septembre 2010, et que les deux OMD relatifs à l'éducation soient envisagés dans la perspective plus large de l'EPT ;

11. Invite la Directrice générale à développer des initiatives, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies, pour établir des liens entre les OMD relatifs à l'éducation et les autres OMD en vue d'accroître les synergies et de progresser vers la réalisation de l'EPT et des objectifs de Dakar, notamment par des actions conjointes dans les domaines de l'éducation, de l'alimentation et de la santé ;
12. Invite en outre la Directrice générale, en coopération avec les principaux partenaires, à examiner et évaluer le cadre global pour l'appui politique et financier à l'éducation et l'EPT, y compris le rôle des futures réunions du Groupe de haut niveau sur l'EPT ;
13. Prie la Directrice générale de promouvoir la coopération Sud-Sud et l'échange de bonnes pratiques pour atteindre les OMD relatifs à l'éducation et les objectifs de l'EPT ;
14. Invite également la Directrice générale à étudier la possibilité d'organiser une conférence d'annonces de contributions en faveur des objectifs de l'EPT et des OMD relatifs à l'éducation, et d'en déterminer le moment ;
15. Prie également la Directrice générale d'inclure, dans les rapports d'activité qu'elle présentera à la 185<sup>e</sup> session, des informations actualisées sur :
  - (a) l'effet de la crise financière et économique actuelle sur les efforts fournis par les pays en développement pour atteindre les objectifs de l'EPT, et la contribution apportée par l'UNESCO aux pays en développement à cet égard ;
  - (b) la situation actuelle concernant la tenue des engagements déjà pris par les partenaires du développement en faveur de l'éducation et de l'EPT ;
  - (c) les activités et réalisations de l'UNESCO dans le cadre des préparatifs en vue du Sommet sur les OMD qui se tiendra à New York en septembre 2010 ;
  - (d) les idées et propositions concrètes concernant de nouvelles formes de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, pour accroître les synergies entre les OMD relatifs à l'éducation et les autres OMD ;
  - (e) les nouvelles recommandations résultant de l'examen du cadre global pour l'appui politique et financier à l'éducation et l'EPT.

(184 EX/SR.9)